

COPAC



CAHIER DES CHARGES

Les enjeux de l'industrie dans le Val-de-Marne

I - LE COMMANDITAIRE DE L'ETUDE :

L'association COPAC (Centre d'Observation Pour l'Action économique du Val-de-Marne) est une structure d'observation et d'expertise de l'économie départementale.

Elle permet aux entreprises, décideurs économiques, collectivités territoriales et organismes institutionnels d'obtenir les informations stratégiques nécessaires à une meilleure connaissance du territoire.

Les membres fondateurs de l'association sont le Conseil général du Val-de-Marne, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris-Val-de-Marne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et l'Union Patronale. La Préfecture du Val-de-Marne est le seul membre de droit.

Le Bureau du COPAC, constitué par les élus des cinq structures départementales, a élargi ses compétences en fédérant les membres experts et associés¹ du territoire.

¹ Membres experts et associés : DDTEFP, Direction Départementale des Services Fiscaux, DDE, DDCCRF, Trésorerie Générale du Val-de-Marne, Délégation Départementale de l'ANPE, Université Paris XII-Val-de-Marne, Direction Régionale Ile-de-France de l'INSEE, Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects, Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil, Comité Départemental du Tourisme, les villes d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et Choisy le Roi, l'ACTEP, le SIEPOR, les Communautés d'Agglomération Plaine Centrale et Val de Bièvre.

Le COPAC s'est fixé comme mission de :

- centraliser et enrichir l'information économique départementale ;
- réaliser des enquêtes et des études économiques territoriales ;
- organiser des Rencontres Economiques présentant ses travaux et initiant des débats ;
- initier et mettre en place des actions favorisant le développement économique départemental.

Dans le cadre de son programme d'actions 2008, le COPAC a décidé de réaliser une étude, en partenariat avec l'Etablissement Public d'Aménagement en charge de l'opération d'intérêt national sur le territoire Orly-Rungis Seine Amont² (EPA ORSA), sur les enjeux de l'industrie dans le Val-de-Marne et a chargé la CCIP Val-de-Marne et la Direction du développement économique et de l'emploi du Conseil général du Val-de-Marne de piloter sa réalisation.

II - CONTEXTE ET ENJEUX DE L'ETUDE

Que l'on parle d'emplois ou de valeur ajoutée, l'Ile de France est toujours aujourd'hui la première région industrielle française, avec un poids de l'industrie d'environ 15 % dans l'économie régionale. Elle se positionne aux tous premiers rangs par rapport aux autres régions européennes. La DATAR lui attribue même la première place en matière de potentiel scientifique et technique dans son rapport de février 2004.

Pourtant, son avance se réduit, sa position se fragilise. Un peu comme l'agriculture au cours du 20ème siècle, l'industrie francilienne, comme l'industrie française, subit depuis plus de 30 ans une mutation importante qui entraîne une diminution de la part de l'emploi industriel proprement dit dans l'emploi total, même si la production industrielle augmente.

La dynamique industrielle est en effet marquée, de manière accélérée depuis quelques années, par un quadruple mouvement :

- une externalisation des activités non spécifiques au « cœur de métier », y compris au travers de l'intérim, comptabilisé dans les services,
- un développement des aspects immatériels de la production,
- une automatisation qui amplifie la capacité productive de chaque salarié,
- une délocalisation des productions matérielles non compétitives.

Cependant, le rôle de l'industrie est essentiel pour renforcer la compétitivité de la région, notamment du fait de l'effet d'entraînement qu'elle exerce sur le reste de l'économie, mais aussi pour son rôle dans l'innovation et l'évolution de la technologie et dans le maintien d'une diversité professionnelle en terme d'emplois et de qualifications.

Le SDRIF de 1994 précisait déjà que « la région d'Ile de France ne pourra continuer à s'affirmer comme métropole européenne que si elle est capable de **maintenir une industrie puissante, innovante et compétitive**. Cela suppose qu'elle soit capable de s'adapter aux besoins et aux contraintes d'une organisation complexe et exigeante ».

² Périmètre d'intervention de l'EPA ORSA : Ablon-sur-Seine, Alfortville, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Rungis, Thiais, Valenton, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine.

L'industrie en Val-de-Marne représente de l'ordre de 8% des établissements (2 400 établissements) et de 11,2% des emplois salariés privés (36 140 emplois)³. En 10 ans, la diminution, en nombre d'emplois et en nombre d'établissements, a été de 30%. Dans cette période, seuls trois secteurs ont accru leurs effectifs : les produits minéraux, la métallurgie – transformation des métaux et la pharmacie parfumerie entretien.

Le Département a été et demeure l'un des moins « manufacturiers » de la Région Ile-de-France. L'emploi en usines ou ateliers y a cependant été conséquent, au travers d'implantations industrielles dont il demeure des traces importantes (Sanofi-Aventis, Renault, Air Liquide, Imprimeries du Monde etc.), mais également au travers d'autres secteurs d'activités (des services à la population, comme les usines de traitements d'eaux ou de matériaux ; des services aux entreprises, tels les activités de sous-traitance, de réparation, de routage...)⁴.

L'industrie val-de-marnaise regroupe, notamment dans la partie ouest du département, (autour de la vallée de la Seine), des activités plutôt traditionnelles, liées aux industries des équipements mécaniques, des équipements électriques et électroniques, de la métallurgie – transformation des métaux. Le secteur de la pharmacie-parfumerie-entretien est le plus important. L'édition imprimerie reproduction est également présente.

Le Val-de-Marne est également spécialisé dans les industries agroalimentaires dans sa partie aval, autour du MIN de Rungis (1er centre mondial de distribution de produits frais), et dans la logistique du fait d'une bonne accessibilité et de la présence de plate-formes logistiques multimodales (aéroport d'Orly, port de Bonneuil-sur-Marne, chantiers multi-techniques de Valenton I et II, plate-forme de fret Sogaris à Rungis etc.).

Par ailleurs, le Département dispose d'un pôle significatif de recherche et développement, essentiellement dans les domaines de la santé (2ème pôle français de médecine clinique) et de la chimie-pharmacie. A cheval avec les départements des Hauts de Seine et de l'Essonne, la Vallée de la Bièvre concentre un important pôle de recherche autour de la biologie, de la génétique moléculaire et du vieillissement.

Ce territoire accueille aussi des entreprises et des centres de recherche et de formation de 1^{er} plan dans le domaine des éco-activités. Ces activités de servitude implantées dans le département en réponse aux besoins de la capitale, sont en passe de devenir une nouvelle filière économique très porteuse d'emplois.

Le Val-de-Marne dispose donc d'un héritage culturel, de la présence d'établissements d'enseignement secondaire professionnels et techniques, de centres de R&D, de pôles spécialisés... qui prédisposent au maintien ou à la (re)structuration d'un secteur industriel significatif. On peut donc penser que l'activité industrielle doit pouvoir trouver un « terreau » propice à son développement.

Naturellement, la question de la place de l'industrie dans l'organisation économique du département se révèle être un sujet majeur. Ceci apparaît d'autant plus important que l'un des enjeux exprimés dans le cadre de l'opération d'intérêt national Orly-Rungis - Seine-Amont (OIN ORSA) est d'impulser un développement économique mêlant industrie, services et entreprises innovantes. Cet enjeu pose la question de la valorisation des actions mises en œuvre dans le cadre des pôles de compétitivité

³ Statistique annuelle de l'emploi salarié par zone géographique, UNEDIC 2004.

⁴ Plus du quart des emplois en usines et ateliers relèvent d'établissements non industriels (Elisabeth Bordes-Pagès, IAURIF, 1999)

Medicen Paris Région, Astech, Sytem@tic...ainsi que les clusters locaux (Mecatronic) et de leur impact sur l'appareil productif de l'OIN ORSA.

Le COPAC souhaite disposer d'une analyse quantitative et qualitative du tissu industriel val-de-marnais, du positionnement des industries dans la chaîne de production, de son potentiel d'adaptation dans la nouvelle économie industrielle et de sa contribution à la compétitivité de la Région Ile-de-France.

Pour ce faire, le bureau d'études devra appréhender les enjeux de l'industrie dans le Val-de-Marne à travers différents prismes :

- l'impact du contexte international sur l'industrie régionale,
- les mutations industrielles à l'œuvre, techniques et capitalistiques,
- les filières industrielles structurantes, émergentes, et les services induits, vecteur d'une nouvelle économie industrielle,
- le potentiel d'innovation scientifique et technologique des entreprises industrielles,
- les synergies entreprises – réseaux technologiques – établissements d'enseignement supérieur,
- l'impact des politiques des pôles de compétitivité sur le fonctionnement de l'industrie,
- l'inscription territoriale de l'industrie, son ancrage, les conditions de sa pérennité,
- l'évolution des fonctions et des compétences au regard de ces mutations...

Telles sont entre autres les thématiques que devra aborder cette étude, qui doit permettre aux membres du COPAC de disposer d'indicateurs communs fiables, détaillés et analysés sur les mutations industrielles à l'œuvre dans le Département. Tout particulièrement, il s'agira d'apprécier la transformation et le devenir du tissu industriel départemental de manière, en particulier, à faciliter et assurer la valorisation des secteurs porteurs, l'accueil de nouvelles entreprises dans le département, ou la prévention d'éventuelles difficultés dans les secteurs d'activités en déclin.

Une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises viendra compléter les éléments statistiques fournis par le bureau d'études, notamment en termes d'environnement, de politiques d'accompagnement, d'opportunités de développement, etc.

III - CONTENU DE L'ETUDE

Cette étude a pour objectifs :

- de comprendre les mutations industrielles à l'œuvre en termes d'établissements, de secteurs et de mécanismes de production,
- de mettre en place des indicateurs pertinents d'observation de l'industrie val-de-marnaise,
- de préciser l'environnement des entreprises industrielles (image, mixité des activités, relations entre les sous-traitants et les donneurs d'ordre, les réseaux et autres dispositifs de valorisation des secteurs, mécanismes d'aides etc.),
- de fournir une grille d'analyse d'un nombre réduit de secteurs industriels agrégés rencontrant une problématique commune afin d'appréhender au mieux leur potentiel d'évolution,
- de fournir des pistes d'actions en faveur des filières innovantes.

Elle sera déclinée en différentes phases.

Phase 1 : Positionnement de l'industrie val-de-marnaise dans le contexte économique francilien et national

1. Evolution du système productif industriel val-de-marnais dans une économie en pleine mutation

Dans un contexte de perte de compétitivité et d'emplois, pressions concurrentielles exacerbées sur les entreprises, notamment les entreprises sous-traitantes, déficit commercial record, distorsions de concurrence, l'industrie francilienne est confrontée à de nombreuses mutations. Comment l'appareil productif val-de-marnais a-t-il évolué dans ce contexte ?

Seront en particulier examinés :

- l'évolution de la structure des établissements,
- l'évolution des activités industrielles historiques et les nouveaux périmètres de l'industrie,
- l'évolution de la structure interne de l'entreprise (en termes d'emplois industriels, de métiers et de compétences),
- les dynamiques de localisation des sièges, les logiques de concentration,
- le poids de l'externalisation et les conséquences sur l'organisation de l'entreprise,
- le positionnement de nos industries dans la chaîne de production francilienne et nationale,
- le poids de la R&D, catalyseur de l'innovation industrielle, et les synergies entreprises – champs scientifiques – réseaux technologiques.

Ce volet permettra d'éclairer la nouvelle géographie industrielle du département et de mesurer sa contribution au rayonnement économique du territoire, et son positionnement dans la chaîne de production francilienne.

Les phénomènes mis en lumière pour le Val-de-Marne seront comparés à ceux des autres départements franciliens. Cette partie inclura également une déclinaison infra-départementale, notamment sur les sites historiques à fort potentiel industriel, et particulièrement sur le territoire de l'OIN Orly-Rungis – Seine-Amont.

2. Indicateurs d'observation et de compétitivité de l'industrie val-de-marnaise

Afin de bien suivre les enjeux de l'industrie val-de-marnaise au sein de la métropole régionale, il convient de disposer d'indicateurs d'observation permettant de comprendre le rôle et la contribution des entreprises départementales dans le système productif industriel régional et national.

Les indicateurs aborderont, entres autres :

- le poids, la taille, l'ancienneté des établissements industriels
- l'emploi salarié industriel direct et dans les services induits,
- la répartition sectorielle des activités industrielles et des emplois,
- la structure par âge des salariés, la grille des métiers et des compétences requises,
- le poids de la sous-traitance dans le système productif local et régional,
- la performance économique par secteurs,
- les secteurs en déclin, en croissance, en émergence,
- l'effort en R&D dans les entreprises val-de-marnaises,

- la part de marché de l'industrie val-de-marnaise à l'export.

D'autres indicateurs pourront être proposés par le bureau d'études.

Phase 2 : Environnement des entreprises industrielles

Pour mieux appréhender les conditions de maintien et d'évolution de l'industrie dans l'économie départementale, il conviendra de réaliser une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises, notamment sur le périmètre de l'OIN ORSA.

L'environnement de l'entreprise industrielle sera sondé à différents niveaux, notamment :

- quels atouts et faiblesses du département pour maintenir une activité industrielle ?
- quelles relations entre l'entreprise industrielle et les partenaires, donneurs d'ordres et sous-traitants, les réseaux technologiques ?
- quelles articulations entre innovation, unités de production et pôles de compétitivité ?
- quelles relations entre l'entreprise et les formations proposées sur le territoire ?
- quels politique foncière et produits immobiliers appropriés ?

Cette approche qualitative de l'activité des entreprises industrielles val-de-marnaises apportera une connaissance fine de leur fonctionnement, de leur besoins et de leurs attentes en termes de mise en œuvre d'un environnement propice au maintien et au développement des différents secteurs composant la nouvelle économie industrielle.

Phase 3 : Grille de lecture synthétique / pistes d'actions

Suite à l'étude de ces deux phases, le bureau d'étude procèdera à la formalisation d'une grille de lecture pour chacun des secteurs agrégés selon des caractéristiques communes et au potentiel d'évolution similaire. Cette segmentation répondra à la double problématique de compétitivité et d'attractivité à laquelle sont confrontés les secteurs industriels.

En fonction de cette grille de lecture, le prestataire proposera des fiches d'actions opérationnelles :

- moyens financiers,
- politique foncière et produits immobiliers,
- outils mobilisables : plan d'accompagnement des entreprises, mise en réseau des acteurs, rôle des clusters et des autres dispositifs de valorisation des activités, valorisation des métiers et des compétences, lien avec les centres de formations...

Une attention particulière sera portée aux actions pouvant être mises en œuvre sur le territoire de l'OIN ORSA par l'établissement public d'aménagement, notamment en fonction des spécificités territoriales dégagées dans les phases 1 et 2.

Un benchmark d'initiatives liées à une politique industrielle soutenue est souhaitable.

Ces trois phases constituent le cœur de l'étude attendue par le COPAC. Cependant le bureau d'études, s'il est tenu d'y répondre, est libre de proposer l'analyse d'autres éléments qu'il jugerait pertinents.

IV - NATURE DES PRESTATIONS A FOURNIR

Le rapport final comprendra les différents volets de l'étude et leur synthèse, les focus territoriaux, notamment sur l'OIN ORSA, et les annexes.

Le Bureau d'études rédigera un document de synthèse d'une trentaine de pages qui servira de support à la diffusion des résultats de l'étude auprès des partenaires du COPAC.

Il réalisera une présentation des résultats de l'étude à l'occasion d'une Rencontre Economique organisée par le COPAC au mois de janvier 2009 (à la suite du rendu en décembre 2008). Il fournira à cette occasion une présentation sous format powerpoint.

Après validation par le maître d'ouvrage de chacun d'entre eux, les trois livrables ainsi que toutes les données acquises et traitements réalisés pour l'étude, seront transmis sur support numérique.

V - SUIVI DE LA MISSION

Les chefs de projet et interlocuteurs du prestataire sont la CCIP Val-de-Marne, le Conseil général du Val-de-Marne et l'EPA ORSA.

Un comité de pilotage⁵ sera chargé d'orienter et de valider les principales phases de l'étude.

Un comité technique, composé des représentants techniques des membres fondateurs et associés du COPAC sera chargé du suivi du bureau d'études dans sa mission.

Des réunions avec le comité de pilotage ou le comité technique seront organisées à chaque étape clef de l'étude en particulier pour son lancement, pour la présentation de chacune des parties, pour la présentation du rapport final.

Une semaine avant chaque réunion, un document présentant les éléments de l'étude, selon son degré d'avancement, sera communiqué aux membres du comité.

VI - CONSULTATION

Les offres doivent parvenir au plus tard **le 16 juin 2008, en 3 exemplaires**, sous pli fermé portant la mention « les enjeux de l'industrie dans le Val-de-Marne » à adresser à l'attention du COPAC, 8 place Salvador Allende 94000 Créteil, à l'attention du Président.

Les propositions des bureaux d'études consultés comprendront :

- la décomposition du devis en précisant le prix unitaire de chaque phase de l'étude.
- la constitution de l'équipe qui sera chargée de la mission et les experts intervenants sur le dossier,
- les références du cabinet, en particulier sur des sujets semblables,
- une note méthodologique exprimant les intentions de l'équipe et la méthode de travail envisagée,
- un calendrier de déroulement de l'étude,

Il est précisé que l'étude devra être réalisée dans un délai de 5 mois après la signature de la lettre de commande. Un commencement de l'étude est envisagé début juillet 2008.

⁵ CCIP Val-de-Marne, Conseil général du Val-de-Marne, EPA ORSA, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne, CODEV, DRIRE Ile-de-France, INSEE, IAURIF et MEDEF

VII - JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront jugées, en deux phases si nécessaire, selon les critères suivants :

Phase 1 :

- qualité des propositions et conformité avec les objectifs de l'étude,
- rigueur et qualité de la méthodologie en conformité avec le cahier des charges,
- composition de l'équipe de travail (CV et références des intervenants, qualité des experts...),
- organisation et délais d'exécution,
- coût de la prestation.

Phase 2 :

A l'issue de la phase 1, chaque candidat retenu aura 1 heure pour présenter son offre et répondre aux questions du jury qui sélectionnera l'offre qu'il jugera la meilleure.

VIII - CLAUSES DE CONFIDENTIALITE ET PROPRIETES DES DOCUMENTS

L'étude faisant l'objet du présent appel d'offre ainsi que tous les documents présentant ses résultats (rapports, présentation, document de synthèse, annexes et autres) sont " la propriété " du COPAC qui peut choisir d'en extraire des paragraphes et de les diffuser sur son site Internet.

Le COPAC s'engage à citer le prestataire dans le cas de publications ou de présentations lors de conférences.

IX - SECRET PROFESSIONNEL ET OBLIGATION DE DISCRETION

Le prestataire s'engage au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elle aura connaissance au cours de l'exécution de cette mission.

Le prestataire s'engage à respecter la confidentialité des résultats de l'étude tout au long de son avancement et ce jusqu'à la présentation lors de la Rencontre Economique.

Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans accord préalable des chefs de projet.

X - RESILIATION

La présente mission pourra être résiliée en cas d'inexécution des dispositions du présent cahier des charges, notamment en cas de non-production par le prestataire des documents dans les délais.

En cas de résiliation, pour quelque raison que ce soit :

- les opérateurs se réservent le droit de faire poursuivre la mission par un technicien de leur choix, avec l'usage des documents éventuellement modifiés,
- le cabinet d'études ou ses ayant droits s'obligent à remettre à l'opérateur tous les documents en leur possession, nécessaires à la poursuite par d'autres des missions confiées,
- les sommes dues au bureau d'études seront alors calculées sur les documents fournis et selon la répartition définie au cahier des charges et, si nécessaire, selon la décomposition des prix forfaitaires.